

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 8 janvier 2026

### Tempête Goretti -

### La Préfecture de la Manche prend des mesures d'interdiction pour les forêts publiques de la Manche.

Météo-France annonce à partir d'aujourd'hui jeudi 8 janvier 2026 et jusqu'au vendredi 9 inclus des vents violents pouvant aller jusqu'à 150 km/h dans la Manche et 110 km/h dans l'Orne et le Calvados, lors du passage de la tempête Goretti.

Au regard de ces prévisions, la Préfecture de la Manche prend des **mesures d'interdiction concernant la fréquentation dans les forêts publiques : interdiction de pénétrer sur les routes forestières ouvertes à la circulation publique, sur les sentiers de randonnées et à l'intérieur des parcelles.**

Ces mesures **prennent effet à compter de ce soir 19h, et jusqu'à nouvel ordre.**

Les forestiers de l'ONF et les propriétaires de forêts publiques veilleront à la bonne application de ces mesures en forêts publiques.

#### A propos de l'ONF



**Office National des Forêts**

*Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.*